



Vision des Peuples Autochtones et Communauté locales sur les Connaissances traditionnelles après 2020.

**Dr. Handaine Mohamed
Président de l'IPACC**

**Comité de Coordination des Peuples Autochtones
d'Afrique**

Agadir- Morocco

Email: amazighagadir@gmail.com



References

- décisions qui ont établi le WG8j à la COP 4 et à la COP 5)
 - * **COP 7 Décision VII/16** (Article 8 j) et dispositions connexes
- **Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages**
 - * [Décision IX/13](#) , Article 8(j) et dispositions connexes
 - * [Décision VIII/5](#) , Article 8(j) et dispositions connexes
 - * [Décision VII/16](#) , Article 8(j) et dispositions connexes
 - * [Décision VI/10](#) , Article 8(j) et dispositions connexes
 - * [Décision V/16](#) , Article 8(j) et dispositions connexes
 - * [Décision IV/9](#) , Mise en œuvre de l'Article 8(j) et ses dispositions connexes
 - * [Décision III/14](#)



- ① **1. Renforcer les Connaissances Traditionnelles Biodiversité (CTB)**
- ② Renforcement des capacités des peuples autochtones pour maintenir leurs connaissances traditionnelles (les détenteurs des connaissances: hommes et femmes)
- ③ Sensibilisation des PA de l'importance des CTB pour la préservation de la biodiversité.
- ④ Établir un répertoire des CTB
- ⑤ Entreprendre des études analytiques pour pouvoir optimiser ces savoirs et préparer les conditions pour les restaurer sur le terrain.
- ⑥ Définir les CTB relatives à la préservation de la biodiversité (effectuer des études pratiques sur le terrain en collaboration avec les détenteurs du CTB)



2. Echanger les données d'expérience

- Les Etats devront aider à répertorier les Connaissances Traditionnelles relatives à la biodiversité (**CTB**) et à la préservation de la biodiversité au niveau de chaque pays.
- Etablir une base de données nationale des **CTB**. (banque nationale de **CTB**)
- Modifier la législation nationale de façon à ce qu'elle soit adaptée à l'utilisation des **CTB** dans les NBSAP.



3. Echanger au niveau national

- * Les **CTB** répertoriées et codifiées pourront être partagés au niveau national, en vue de les restaurer dans les régions afin de préserver la biodiversité et atteindre les objectifs d'Aichi.
- * Chaque pays doit avoir un département des **CTB** pour pouvoir suivre la restauration sur le terrain de ces **CTB** (ex attaché au ministère de l'environnement).



4. Echanger au niveau international

- * Une base de données internationale doit être installée auprès du secrétariat de la CBD. En connexion avec les bases de données des Etats Parties.
- * Un échange permanent et une mise à jour quotidienne entre la base centrale de la CBD et les bases de données des Etats parties.
- * Un suivi et une évaluation des résultats pourront être assurés par le secrétariat de la CBD.
- * La mise en application d'un cadre judiciaire international garantissant l'usage approprié des **CTB** (garantir la propriété intellectuelle du **CTB** des Peuples Autochtones)
- * Les Peuples Autochtones recevront des bénéfices de l'usage de leurs **CTB**. (développement de leur région santé + enseignement + sauvegarde des **CTB** à travers l'éducation + effectuer des études +

Qui doit faire ce travail?
1. Au niveau national
Comité National des CT

Vers secrétariat CBD

ministère de
l'environnement

Point focal national
CBD

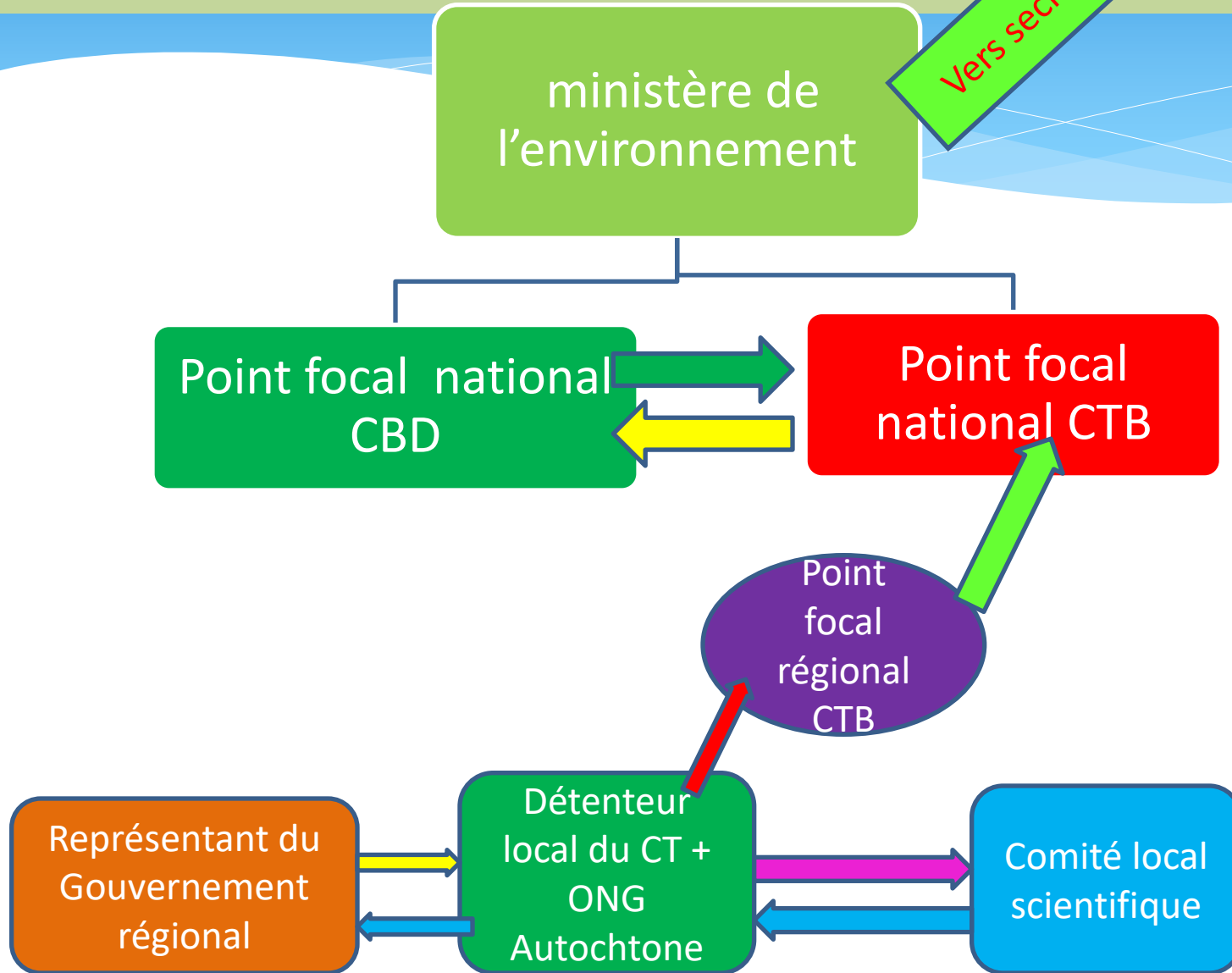
Point focal
national CTB

Point
focal
régional
CTB

Représentant du
Gouvernement
régional

Détenteur
local du CT +
ONG
Autochtone

Comité local
scientifique



2. Qui doit faire ce travail Au niveau international?

Secrétariat de
la CBD

rapport de CTB du
point focal national

Deux scénarios :

1. Transformer le G8J déjà existant en organe subsidiaire de CTB
2. Création d'une Instance consultative des CTB Les représentants de PA (IIFB) (7 personnes des Régions des PA+ 7 expert représentant les Etats parties

Région1
Afrique

Région2
**Amérique
latine**

Région3
Asie

Région4
Russe

Région5
Arctique

Région6
**Amérique du
nord**

Région7
Océanie

Objectifs CTB après 2020

- * D'ici 2030 50./.. Des CTB doit être recensé et codifié
- * D'ici 2030 la banque de donnée de CTB doit être installée et fonctionne
- * D'ici 2020 un plan stratégique de CTB visant la restauration des CTB et définir un programme de travail annuel de l'organe subsidiaire sur les connaissances traditionnelles
- * D'ici 2030 la banque de donnée internationale des CTB doit être instaurée et mise en connexion avec les banques de donnée nationales.
- * D'ici 2030 50./.. des objectifs des ODD doivent être attend au niveau des régions des PA par le fond des ODD des PA.